



# COMMISSION DE DISCIPLINE



## RAPPORT DE LA COMMISSION Disciplines du 20 janvier et 19 mars 2010

### Affaire 01R10:

Match : HBC Corbas / HBC P. Arbresle  
Catégorie : Duthel. Masc. Poule n° : unique  
Arbitre (s) : BLEIN Philippe.  
Motif (s) : Attitude antisportive grossière envers arbitre. (Art : 22. Annexe 2 – D9).  
Sanction : 1 date de suspension ferme. (WE du 06/07 mars 2010 inclus) et 6 mois de période probatoire du 08/03/10 au 13/09/10 à M. CATILLON Cédric, joueur du club de HBC P. Arbresle, licence n°936.  
Amende : 45€.

### Affaire 02R10:

Match : Lyon HB / HBC Echalas  
Catégorie : Honneur. Masc. Poule n° : unique  
Arbitre (s) : Garnier B.  
Motif (s) : Attitude menaçante mettant en danger l'adversaire. (Art : 22. Annexe 3 – B13).  
Sanction : 2 dates de suspension fermes, dont 1 assortie du sursis. (WE du 06/07 février 2010 inclus) et 6 mois de période probatoire du 07/02/10 au 07/08/10 à M. GROSSI Krishan, joueur du club de HBC Echalas, licence n°518.  
Amende : 67.50€.

### Affaire 03R10:

Match : La Mulatière / Lyon HB  
Catégorie : Honneur. Masc. Poule n° : unique  
Arbitre (s) : QUILLON Y.  
Motif (s) : Envahissement du terrain, par un spectateur avec violence sur adversaire. (Art : 22. Annexe 5 – A3).  
Sanction : 4 dates de huis clos fermes, dont 3 assorties du sursis. (WE du 06/07 mars 2010 inclus) et 6 mois de période probatoire du 07/03/10 au 08/09/10 au club de La Mulatière  
Amende : 187.50€.

### Affaire 04R10:

Match : St Priest / St Georges  
Catégorie : Duthel. Masc. Poule n° : unique  
Arbitre (s) : LAGRELETTE M.  
Motif (s) : Manquement à votre devoir de réserve d'officiel de table de marque. (Art : 22. Annexe 4 – A1).  
Sanction : Avertissement et 3 mois de période probatoire du 20/01/10 au 19/04/10, à M. DARGAUD J-J. , officiel du club de St Priest, licence N° 801.,  
Amende : 22€.

#### **Affaire 04bR10:**

Match : St Priest / St Georges  
Catégorie : Duthel. Masc. Poule n° : unique  
Arbitre (s) : LAGRELETTE M.  
Motif (s) : Arrangement cautionné par les 2 clubs, concernant l'arbitrage de la rencontre avec le non respect du règlement d'arbitrage. (Art : 21).  
Sanction : Avertissement et 6 mois de période probatoire du 20/01/10 au 20/07/10, au club de St Priest.  
Amende : 22€.

#### **Affaire 04cR10:**

Match : St Priest / St Georges  
Catégorie : Duthel. Masc. Poule n° : unique  
Arbitre (s) : LAGRELETTE M.  
Motif (s) : Arrangement cautionné par les 2 clubs, concernant l'arbitrage de la rencontre avec le non respect du règlement d'arbitrage. (Art : 21).  
Sanction : Avertissement et 6 mois de période probatoire du 20/01/10 au 20/07/10, au club de St Georges.  
Amende : 22€.

#### **Affaire 05R10:**

Match : AS Genay / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : RAO FERNANDES J.  
Motif (s) : Arbitre officiant sous fausse identité + fraude sur feuille de match officielle. (Art : 22. Annexe 7 – C5).  
Sanction : 1 date de suspension ferme. (WE du 08/09 mai 2010 inclus) et 2 ans de période probatoire du 09/04/10 au 09/04/12 à M. RAO FERNANDES Jorge , joueur du club de AS Genay, licence n°418.  
Amende : 45€.

#### **Affaire 05dR10:**

Match : AS Genay / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : RAO FERNANDES J.  
Motif (s) : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match officielle. (Art : 22. Annexe 7 – D6).  
Sanction : 2 dates de suspension fermes. (WE du 08/09 mai 2010 inclus et la date suivante sur votre prochaine rencontre, en attente de l'établissement de votre futur championnat) et 1 ans de période probatoire du 09/04/10 au 09/04/11 à M. MOYNE Christophe, officiel responsable d'équipe du club de AS Genay, licence n°505.  
Amende : 90€.

#### **Affaire 05aR10:**

Match : AS Genay / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : RAO FERNANDES J.  
Motif (s) : Manquement à votre charge d'organisation d'une rencontre en tant que club recevant. (Art : 22. Annexe 6 – A1).  
Sanction : Avertissement et 6 mois de période probatoire du 09/04/10 au 09/10/10, au club de AS Genay.  
Amende : 22€.

#### **Affaire 05cR10:**

Match : AS Genay / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : RAO FERNANDES J.  
Motif (s) : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match officielle. (Art : 22. Annexe 7 – D6).  
Sanction : Match du 28/11/09, perdu par pénalité, avec retrait d'un point au classement pour le club de AS Genay.  
Amende : 00€.

#### **Affaire 06eR10:**

Match : RC Mermoz / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : PINTAT R..  
Motif (s) : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match officielle. (Art : 22. Annexe 7 – D6).  
Sanction : 2 dates de suspension fermes. (WE du 08/09 mai 2010 inclus et la date suivante sur votre prochaine rencontre, en attente de l'établissement de votre futur championnat) et 1 ans de période probatoire du 09/04/10 au 09/04/11 à M. BIANCHI Daniel, officiel responsable d'équipe du club de RC Mermoz, licence n°046.  
Amende : 90€.

#### **Affaire 06fR10:**

Match : RC Mermoz / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : PINTAT R..  
Motif (s) : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match officielle. (Art : 22. Annexe 7 – D6).  
Sanction : 2 dates de suspension fermes. (WE du 08/09 mai 2010 inclus et la date suivante sur votre prochaine rencontre, en attente de l'établissement de votre futur championnat) et 1 ans de période probatoire du 09/04/10 au 09/04/11 à M. VOLPATO Alexandre, capitaine, joueur du club de RC Mermoz, licence n°599.  
Amende : 90€.

#### **Affaire 06gR10:**

Match : RC Mermoz / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : PINTAT R..  
Motif (s) : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match officielle. (Art : 22. Annexe 7 – D6).  
Sanction : 1 date de suspension ferme. (WE du 08/09 mai 2010 inclus) et 1ans de période probatoire du 09/04/10 au 09/04/11 à M. PINTAT Romain, joueur du club de RC Mermoz, licence n°213.  
Amende : 45€.

#### **Affaire 06R10:**

Match : RC Mermoz / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : PINTAT R..  
Motif (s) : Fraude dans l'établissement d'une feuille de match officielle. (Art : 22. Annexe 7 – D6).  
Sanction : Match du 23/01/10, perdu par pénalité, avec retrait d'un point au classement pour le club de RC Mermoz.  
Amende : 00€.

#### **Affaire 06bR10:**

Match : RC Mermoz / St Cyr – St Didier  
Catégorie : Promotion d'Honneur. Masc. Poule n° : 1  
Arbitre (s) : PINTAT R..  
Motif (s) : Manquement à votre charge d'organisation d'une rencontre en tant que club recevant. (Art: 22. Annexe 6 – A1).  
Sanction : Avertissement et 6 mois de période probatoire du 09/04/10 au 09/10/10, au club de RC Mermoz.  
Amende : 22€.

**Affaire 07R10:**

Match : CSL Tarare / Décines C.S  
Catégorie : - 16 ans filles. Poule n° : A  
Arbitre (s) : MINEURS.  
Motif (s) : Manquement à votre charge de gestion d'une équipe jeune. (Art: 22. Annexe 6 – A1).  
Sanction : Avertissement et 6 mois de période probatoire du 09/04/10 au 09/10/10, à M. REBEH Nacim, officiel responsable d'équipe jeune au club de Décines C.S, licence n°1364.  
Amende : 22€.

**Affaire 07bR10:**

Match : CSL Tarare / Décines C.S  
Catégorie : - 16 ans filles. Poule n° : A  
Arbitre (s) : MINEURS.  
Motif (s) : Manquement à votre charge d'organisation d'une rencontre en tant que club recevant.  
(Art: 22. Annexe 6 – A1).  
Sanction : Avertissement et 6 mois de période probatoire du 09/04/10 au 09/10/10, au club de CSL Tarare.  
Amende : 22€.

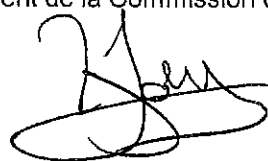
**Affaire 07cR10:**

Match : CSL Tarare / Décines C.S  
Catégorie : - 16 ans filles. Poule n° : A  
Arbitre (s) : MINEURS.  
Motif (s) : Manquement à votre charge d'organisation d'une rencontre en tant que club recevant.  
(Art: 22. Annexe 6 – A1).  
Sanction : De maintenir le score inscrit sur la feuille de match au moment de l'interruption, suite au départ du club de Décines C.S. soit : 6 buts au club de CSL Tarare, contre 2 buts au de Décines C.S..  
Amende : 00€.

**A DIFFUSER ET AFFICHER LARGEMENT DANS VOTRE CLUB**

Salutations sportives,

Le Président de la Commission de Discipline



Frédéric SOLER